

**P2 Essentiel**

Le Snefid de plus en plus représentatif

P3 Marchés

Papier-carton : embellie pour 2017

P4 Entreprises

Unifer reprend Quaisse

► **Syctom** Coup d'envoi pour la concertation sur le centre de Romainville

Le Syctom de l'agglomération parisienne lance la concertation préalable à la refonte du pôle multi-fillères de Romainville. Une nouvelle page dans l'histoire du site, dont la création remonte à 1899.

Une nouvelle page se tourne pour le centre du Syctom à Romainville / Bobigny (Seine-Saint-Denis). Le syndicat lance la concertation préalable à la refonte du site. Sa chaîne de tri, mise en service en 1993, modernisée en 2015 et apte à l'extension des consignes, peut traiter 45 000 tonnes par an – son taux de refus s'élève à 20%. En cabine, les agents exercent une attention continue sur les convoyeurs où défilent les recyclables. La cadence paraît soutenue. « Le nombre de gestes à l'heure est moindre qu'auparavant et le personnel fait une pause toutes les 2 heures et demi à 3 heures », précise un responsable de l'exploitant Urbaser, en référence à la norme sur l'ergonomie des cabines de tri. Le pôle, dont la création remonte à 1899, comprend aussi une déchèterie et un centre de transfert des or-



dures ménagères résiduelles où vont et viennent quelque 250 bennes et 50 gros porteurs par jour. Il dessert 1,2 million d'habitants. La concertation commence par l'ouverture d'un site Web dédié et de l'information diffusée dans les mairies concernées. Réunions publiques et ateliers s'étalent de juillet à novembre 2017. « La rénovation du site de Romainville a été tumultueuse, relate Hervé Marseille, président du Syctom de l'agglomération parisienne. Mon souci est que le projet soit

partagé avec les élus. » Car le syndicat a vu, en 2013, une première version du projet, incluant le tri-méthanisation, annulée par le tribunal administratif de Montreuil. Le Syctom propose la mise à niveau d'équipements devenus vétustes, l'agrandissement du centre de tri, à 60 000 tonnes annuelles, le recours à la voie d'eau – le canal de l'Ourcq – pour les produits sortants. L'accueil des biodéchets, conditionnés ou pour partie compostés in situ, est envisagé. De même que

le bioséchage des résiduels, afin de diminuer les volumes à transporter. En écho à la loi sur la transition énergétique de 2015, la préparation de CSR, avec la création d'une chaufferie, figure parmi les options soumises à l'avis du public. Elle n'enthousiasme pas Corinne Valls, maire de Romainville et vice-présidente du Syctom : « Il y a 10 ans, cela aurait fait sens, présente-t-elle. Ici, nous n'avons pas de chauffage urbain. Créer un réseau de chaleur nécessiterait d'installer des tuyaux, de casser les trottoirs, pour une solution qui ne serait pas efficace avant 4 ou 5 ans, voire plus. Mais, cela ne m'offusque pas que le Syctom continue à mettre cet élément dans la concertation. » Sa position concorde avec celle des élus de l'agglomération Est Ensemble. Des études complémentaires sur les CSR sont attendues. D'autres idées pourraient émerger des échanges avec les parties prenantes du territoire, telle l'utilisation expérimentale de plastiques avec des imprimantes 3D. C'est fin 2017 que le site de Romainville doit être fixé sur son avenir, pour une mise en service en 2023, avec des investissements de 250 à 350 millions d'euros. **CC**